

CHARTRE DU BON TENNISMAN

Utilisation des 5 courts extérieurs

- Les terrains sont **exclusivement réservés** aux joueurs et joueuses possédant leur carte d'adhérent dont la cotisation est à jour.
- La réservation de ces terrains s'effectue via le site Internet Balle Jaune.
- Des cartes d'invitation sont prévues uniquement pour des joueurs en possession d'une licence FFT. (**La responsabilité civile du Tennis Club pouvant être engagée en cas d'incident**)
- Apporter de l'attention aux équipements (filets, chaises, bancs, etc...) et signaler auprès des responsables du club (le bureau, les moniteurs) les éventuelles dégradations (provoquées ou naturelles)
- Les terrains peuvent être utilisés jusqu'à 22h30 ; ne pas oublier de les éteindre en partant.
- Des clés sont remises aux adhérents lors des inscriptions. Il est impératif que la porte principale d'accès au Club soit fermée à clé en partant.
- Cette clé permet l'ouverture / fermeture des courts, de la porte principale d'accès au Club, au vestibule d'accès aux toilettes et au coffre où se situe la clé de la salle.
- Aucun détritrus (bouteilles, papiers d'emballage, etc...) ne devra être laissé sur le court. Des poubelles sont prévues à cet effet.

Utilisation des 2 courts de la salle Saint Exupéry

- Le Club ne dispose que d'une seule clé d'accès à cette salle
- La Clé permettant l'accès à cette salle se trouve dans le coffre situé dans le vestibule d'accès aux toilettes du Club House.
- Le Code du coffre est donné aux adhérents lors de leur inscription.
- Après utilisation de la salle, il convient de démonter le filet, d'éteindre l'éclairage et de reposer la clé dans le coffre.
- Se conformer aux horaires indiqués dans la salle, pour éviter tout déclenchement intempestif de l'alarme. Notamment le dimanche soir. Tout déclenchement de l'alarme est sanctionné par une amende que le club doit payer, veuillez donc à ne pas la déclencher.
- La réservation de la salle s'effectue via le site Internet Balle Jaune.

Autres informations importantes

- Les parents, non adhérents, souhaitant jouer avec leurs enfants, devront s'être acquittés d'une cotisation réduite leur permettant d'avoir une licence et l'accès aux terrains.

Le bureau vous remercie d'avance pour votre collaboration et votre compréhension

